



ACCORD HANDICAP EDF SA 2026-2029

Energie
EDF SA

Avancées concrètes, acquis renforcés

Malgré une négociation difficile, FO Énergie a fait aboutir des avancées concrètes pour les salariés en situation de handicap. L'accord Handicap 2026-2029 renforce l'inclusion, l'accompagnement et la protection des droits. FO Énergie signera cet accord.

DROITS PRÉSERVÉS ET NOUVEAUX ACQUIS OBTENUS

➤ Faciliter la démarche RQTH et sécuriser les droits

- 2 jours d'absence rémunérée, fractionnables, pour toute démarche RQTH.
- 300 € d'aide financière pour couvrir les frais administratifs.
- Remboursement des frais de transport liés aux démarches RQTH.
- Prise en charge des aménagements de poste dès le dépôt de la demande.

➤ Soutenir les familles

- Jusqu'à 8 jours rémunérés par an, fractionnables, pour les parents d'enfant(s) en situation de handicap.

CONDITIONS DE TRAVAIL MIEUX ADAPTÉES

Prise en charge intégrale des aménagements techniques, ergonomiques, informatiques et organisationnels.

- Accessibilité renforcée des locaux, parcours professionnels et outils numériques.
- Salles de repos obligatoires sur tous les sites avant fin 2027.
- Accompagnement systématique lors de toute intégration : accueil structuré, point d'étape à 3 mois, point d'étape à 12 mois.



PARCOURS PROFESSIONNELS RENFORCES ET RÉMUNÉRATION SÉCURISÉE

- Objectif confirmé : 6 % de salariés BOETH.
- 3 % de recrutements annuels dédiés.
- 35 alternants BOETH accueillis chaque année.
- Correction des écarts salariaux injustifiés via les dispositifs Nr/Gf handicap.
- Étude spécifique sur les rémunérations variables individuelles.
- Maintien des dispositifs de fin de carrière : Aménagement Fin de Carrière (AFC), anticipation des congés d'ancienneté.
- Formation des managers : objectif de 250 managers formés par an.

MOYENS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- 3,5 M€ par an, dont 50 % dédiés à l'accueil, l'intégration et au maintien dans l'emploi.
- 12 M€ d'achats solidaires annuels auprès du secteur protégé (ESAT/EA).
- Maintien du Comité des Aides et de son budget dédié.
- Les pénalités liées au non respect du taux d'emploi de 6 % ne seront pas imputées au budget de l'accord, mais financées au niveau global de l'entreprise.

POURQUOI FO SIGNE ?

Parce que nous avons obtenu un accord qui facilite le recrutement et la démarche RQTH, dynamise les parcours professionnels, renforce la communication et la sensibilisation, garantit l'égalité de traitement sur toute la carrière et fait de la rémunération un incontournable.

FO Énergie signe un accord utile, complet et protecteur pour les salariés en situation de handicap et veillera à ce qu'il soit respecté.

